

L'an deux mille vingt et un, le 11 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de la ville de Stiring-Wendel s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente « les Anciennes Forges », sous la présidence de Monsieur Yves LUDWIG, Maire.

Membres en exercice : .....33

Membres présents : (à l'ouverture de la séance).....25

Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. HOULLE Christian, M. RICCI Emmanuel, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR Nadine, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin.

Etaient absent excusés :

M. LE BLANC Yannick qui donne procuration à M. LEININGER Grégoire  
Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève qui donne procuration à Mme SOTGIU Brigitte  
M. AZOUZ Abdenhour qui donne procuration à M. ALLEMAND Alain  
M. BURG Philippe qui donne procuration à M. LUDWIG Yves  
M. GANDER Olivier qui donne procuration à Mme DAHLEM Nicole  
Mme SCHAAF Anaïs qui donne procuration à Mme HOLTZER Danièle  
Mme SCHÄFER Elaine qui donne procuration à Mme HAAG Elisabeth  
Mme BLAES Nicole qui donne procuration à M. PFEFFER Kévin

Assistaient en outre :

M. KORN Sébastien, DGS par intérim  
Mme WAGNER Nathalie, Directrice du Service des Finances  
M. RAIA Antoine, Service de la Commande Publique  
M. BIARD Romain, Directeur des Services Techniques  
Mme GABRIEL Irène, Secrétariat du Maire

M. le Maire nomme M. SAÏDI Ayoub secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les points suivant :

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

1. Modification des statuts : compétence santé

## **VIII. AFFAIRES SCOLAIRES**

1. Mise en place d'un dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la ville

Cette modification a été acceptée à l'unanimité des voix par l'assemblée.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

### **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

### **III. ADMINISTRATION GENERALE**

1. Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle (EPCAAL)

### **IV. FINANCES**

1. Chantier d'insertion sociale et professionnelle de la Coulée Verte – Exercice 2021
2. Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2020 – Utilisation des fonds
3. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2019
4. Demande de subvention exceptionnelle – Paroisse Ste Marie du Habsterdick
5. DM 1 – Régie Municipale des Pompes Funèbres
6. Garantie d'emprunt pour la S.A. d'H.L.M. LOGIEST – Réhabilitation de 89 logements au quartier Sainte Alice à Stiring-Wendel
7. Demande de subvention de l'association Espoir des sclérosés en plaques
8. Demande de subvention exceptionnelle pour la célébration des 110 ans du C.S.S.

### **V. TRAVAUX ET URBANISME**

1. Convention d'occupation du domaine public au profit du SNACK SAINT FRANCOIS

### **VI. VIE ASSOCIATIVE**

1. Demande de subvention de fonctionnement du Football-Club de la Verrerie-Sophie

### **VII. INTERCOMMUNALITE**

1. Modification des statuts : compétence santé

### **VIII. AFFAIRES SCOLAIRES**

1. Mise en place d'un dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la ville

### **IX. DIVERS**

\*\*\*\*\*

## **I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. de la dernière séance du conseil municipal du 10 avril 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

## **II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**

### Remerciements

- du CSS (CERCLE SPORTIF DE STIRING) pour l'attribution de la subvention annuelle
- De l'association ALYS pour la subvention versée pour l'exercice 2021

### Communications

Lors du dernier conseil municipal certaines questions avaient été posées.

M. KIEFFER souhaiterait connaître ce qui était inclus dans le contrat du Service Informatique Intercommunal Mutualisé.

M. le Maire donne les informations suivantes :

La ville intègre ce service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à raison d'un montant de 677,- € pour le poste de travail qui comprend :

- Les serveurs
- Le matériel actif qui permet le raccordement en réseau des équipements
- La sauvegarde
- Les ordinateurs
- L'accès à des sessions à distance
- Les logiciels bureautiques de Pack Office
- L'antivirus
- le support (MOD SIM)
- Le nom de domaine
- Les mails
- La création d'une session temporaire pour les stagiaires
- Les coûts de migrations des applications et des données vers le domaine de l'agglomération

Les domaines et choses exclus du contrat et restant à la charge de la commune sont :

- Les logiciels métiers (investissement, formation, maintenance)
- Les systèmes d'impressions (photocopieurs, imprimantes ainsi que le matériel afférant)
- Les abonnements aux opérateurs de téléphonie ainsi que les investissements des outils téléphoniques
- Les périphériques spécifiques comme les lecteurs de cartes à puces, les pointeuses, les télévisions, VPI...

La CAFPP à travers le SIM proposera également une mise en commun de tous les outils téléphoniques. Chaque commune est cependant libre d'y adhérer ou pas.

\*\*\*\*\*

M. RICCI Emmanuel avait souhaité avoir un bilan à propos de la subvention accordée à l'ASBH pour une référente famille. Un rapport d'activité 2020 est mis à disposition pour chaque personne intéressée. La crise sanitaire et le confinement ont impacté le projet mais certaines choses ont été réalisées tels que : des ateliers confiture, des commissions famille, un forum de parentalité, un rallye photos en extérieur, une initiation à la pétanque, un atelier culinaire avec un chantier d'insertion et une permanence pour aider les familles à gérer les formalités administratives.

\*\*\*\*\*

Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 prise en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
<b>Service de la Commande Publique</b>				
31/2021	Missions SPS - travaux d'aménagement d'une plateforme au cimetière du centre	DEKRA	1 308,40 € HT	D
36/2021	Fourniture et installation de tapis de judo	SATD	11 804,00 € TTC	D
37/2021	Lampes LED - luminaires éclairage public	ECLATEC	38 574,00 € TTC	D
38/2021	Diagnostic vérification amiante et HAP	BUREAU VERITAS	30 000 € TTC	D
39/2021	Feux d'artifices pour le 13 juillet 2021	JSE	7 000 € TTC	D
40/2021	Prestation de vérification des installations électriques pour le festival de l'été	SOCOTEC	540 € TTC	D
41/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESTATION DE VERIFICATION PERIODIQUE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA SALLE OMNISPORTS</li> <li>• VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DES MOYENS DE SECOURS A LA SALLE OMNISPORTS</li> <li>• VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS DE LA SALLE OMNISPORT</li> </ul>	BUREAU VERITAS	1 956,00 €	D
42/2021	Protection incendie	CHUBB	1 067,41 €	D
43/2021	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Aménagement Coulée Verte et Boulodrome	AJS FORMATION	32 660,00 €	D
<b>Service secrétariat/logement/assurances</b>				
30/2021	Remboursement de charges MAM	MAM "un P'Tit Bout de Paradis"	3 239,91 €	D
34/2021	Annulation de titre de recette (régularisation des charges)	MAM "un P'Tit Bout de Paradis"	285,57 €	
<b>Service Sports et Culture</b>				

Service Technique/Urbanisme				
Service Finances				
28/2021	Convention de suivi et de contrôle du contrat de délégation de service du réseau de chaleur	ASSIST CONSEILS	mission + signature convention	D
29/2021	Contrat de Maintenance site internet de la Ville	DECLIC COMMUNICATION	signature contrat	D
32/2021	Contrat de vérification de conformité de la chambre funéraire (levée d'observations)	BUREAU VERITAS	signature contrat MONTANT 150,00 € HT	D
33/2021	Contrat de diagnostic sécurité incendie et accessibilité PMR GROSSFELD	BUREAU VERITAS	signature contrat MONTANT 2 880,00 € HT	D
35/2021	Remboursement solde facture gaz - logement concierge ERB	TOTAL DIRECT ENERGIE	16,07 €	R

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la commune récupère la taxe foncière sur le bâti du Conseil Départemental. Cette somme est corrigée par un coefficient correcteur qui était au mois d'avril de 1,156452 qui représentait une somme de 379 139,- €. Une modification de ce coefficient correcteur nous a été transmise le 8 juin dernier. Le coefficient est revenu à 1,157232 ce qui représente la somme de 381 030,- €.

\*\*\*\*\*

### **III. ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle (EPCAAL)**

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- D'émettre un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ;
- D'émettre un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

\*\*\*\*\*

**IV. FINANCES**

1. Chantier d'insertion sociale et professionnelle de la Coulée Verte – Exercice 2021

Depuis 1995, des chantiers d'insertion sociale et professionnelle sont mis en place à la Coulée Verte de STIRING WENDEL, avec le concours financier de l'Etat, du Département et de la Commune de STIRING WENDEL.

Il s'agit de proposer une nouvelle chance d'insertion pour 19 personnes recrutées en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Devant l'intérêt de l'opération, il est proposé de la reconduire pour l'année 2021.

Le recrutement des personnes est effectué par les travailleurs sociaux de la commune et la Mission Locale et Pôle Emploi. L'ASBH assurera, comme par le passé, la maîtrise d'œuvre et le suivi des personnes embauchées en contrats aidés à cette occasion.

Le coût total de l'opération est de 351 600,00 €. Outre les participations de l'Etat et du Conseil Départemental, il est demandé une participation de la Ville de 51 000,00 €.

Une convention Ville/ASBH précisera les modalités de fonctionnement de l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 juin 2021,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- De mettre en place un chantier d'insertion sociale et professionnelle à la Coulée Verte en 2021 et d'en confier la maîtrise d'œuvre à l'ASBH ;

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ;
- De verser une subvention de 50 000,00 € à l'ASBH pour la réalisation de l'opération. Cette somme sera versée en 6 mensualités de juillet à décembre 2021. La 1<sup>ère</sup> mensualité de juillet sera de 25 000,00 puis 5 mensualités de 5 000,00 € ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Ville :
  - Nature : 6574 ; Fonction : 523

\*\*\*\*\*

#### **IV. FINANCES**

##### **2. Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2020 – Utilisation des fonds**

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à l'insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Pour l'exercice 2020, la commune de Stiring-Wendel a perçu une dotation d'un montant de 2 990 482,- €.

Conformément à l'article 8 de la loi visée ci-dessus, le maire doit présenter un rapport retraçant les actions de développement social urbain et leurs financements.

Pour l'exercice 2020, les actions se résument comme suit :

Frais de fonctionnement Multi accueil	224 000,00 €
Participation aux sorties scolaires - Classes de découverte	4 100,00 €
Chantier d'insertion à la Coulée Verte	50 000,00 €
Participation au fonctionnement du Centre Social	99 000,00 €
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	300 000,00 €
Subvention "Stiring Animation et Information"	35 000,00 €
Saint Nicolas dans les écoles maternelles	7 200,00 €
Participation contrat enfance/jeunesse	147 000,00 €
Participation à l'activité périscolaire	261 000,00 €
Subvention "Réfèrent familles" ASBH	9 000,00 €
Subvention "Brioche de l'Amitié"	800,00 €
Subvention à l'ACBHL	7 700,00 €
Crédits de classe	6 590,00 €
Subventions de fonctionnement aux associations	115 980,00 €
Subvention "œuvres sociales personnel municipal"	40 250,00 €
Vœux du Maire 2020	9 100,00 €
Inauguration Espace "Les Anciennes Forges"	4 500,00 €
Achats masques, gel, désinfectants, combinaisons - COVID 19	89 000,00 €
Elagage d'arbres	21 660,00 €

Salle omnisports - Réparation régulation chauffage et dôme coupole	22 000,00 €
Réparation bâtiment - Villa Fanny	100 500,00 €
Curage assainissement	49 450,00 €
Plantations	11 370,00 €
Entretien bâtiments, réseaux et matériel	100 279,00 €
Subvention d'équipement - FISAC	4 550,00 €
Subvention d'équipement - CLEA - Rideaux périscolaire	11 300,00 €
Subvention d'équipement - Paroisse Protestante - Rénovation sanitaires	17 700,00 €
Construction salle polyvalente	240 000,00 €
Barrières de sécurité pour manifestations	29 900,00 €
Achats divers COVID 19 (Bornes de désinfection - Thermomètres frontaux - Hygiaphones	8 696,00 €
Achat de chalets de Noël	23 300,00 €
Lampes LED Eclairage Public	29 000,00 €
Travaux de voirie	197 000,00 €
Réfection baies vitrées - Tennis Coulée Verte	57 500,00 €
Mobilier, matériel et matériel informatique - Groupes Scolaires	13 767,00 €
Travaux périscolaire	17 700,00 €
Isolation et étanchéité toiture - Groupe Scolaire Vieux Stiring	89 800,00 €
Equipements - Espace "Les Anciennes Forges"	19 790,00 €
Achat marché couvert	515 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 990 482,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 juin 2021,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- D'approuver le rapport tel que présenté.

\*\*\*\*\*

**IV. FINANCES**

3. Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Exercice 2019

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet, par mesure de simplification, la sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'assemblée délibérante, ceci afin d'améliorer la dimension patrimoniale des comptes des collectivités locales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002 ce seuil a été fixé à 1800,- €.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et peuvent donc être sortis de l'actif à N+2.



Dans ce cas, ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de cession d'un tel bien est enregistré en section de fonctionnement en « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (Nature 7718).

En 2021, il y a lieu de sortir les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 7 juin 2021,

**DECIDE**

**à l'unanimité des voix**

- De sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2019, dont la liste est jointe en annexe.

<b>APURATION INVENTAIRE BIENS DE FAIBLE VALEUR - ANNEE 2019</b>					
<b>COMPTE</b>	<b>N° IMMO</b>	<b>N° INVENTAIRE</b>	<b>DESIGNATION BIENS</b>	<b>DATE ACQUISITION</b>	<b>MONTANT ACQUISITION</b>
2051	002356/2019/INF/0001	002356	SAUVEGARDE VEEAM	30/07/2019	3 462,00
2051	002393/2019/BFV/0001	002393	INTEGRATION 2 MODULES COLOMBARIUM	24/10/2019	192,00
<b>TOTAL 2051</b>					<b>3 654,00</b>
2158	002277/2019/BFV/0001	002277	20 URNES - ELECTIONS	13/03/2019	7 038,00
2158	002282/2019/BFV/0020	002282	ASPIRATEUR MIELE - MATERNELLE CENTRE	15/04/2019	200,00
2158	002286/2019/BFV/0016	002286	CHARIOT TRANSPORT POUBELLES - SALLE OMNISPORTS	30/04/2019	600,00
2158	002287/2019/BFV/0073	002287	2 TETES DE COUPE CISEAUX ROTATIFS - CIMETIERE CENTRE	06/05/2019	693,60
2158	002288/2019/BFV/0007	002288	2 CHARIOTS DE MENAGE - FOYER 3 AGES	09/05/2019	569,30
2158	002289/2019/BFV/0004	002289	MALETTE D'OUTILS - ATELIER MACONNERIE	13/05/2019	602,05
2158	002290/2019/BFV/0073	002290	5 BENNES - CIMETIERE CENTRE	13/05/2019	2 499,60
2158	002291/2019/BFV/0016	002291	BOITE A LETTRES - SALLE OMNISPORTS	13/05/2019	407,66
2158	002294/2019/BFV/0004	002294	PERFORATEUR - ATELIER MACONNERIE	15/05/2019	157,09
2158	002296/2019/BFV/0073	002296	HOUE ET LAME - CIMETIERE CENTRE	15/05/2019	598,38
2158	002293/2019/BFV/0004	002293	2 MARCHEPIEDS 4 MARCHES - ATELIERS	16/05/2019	189,60
2158	002300/2019/BFV/0070	002300	DEBROUSSAILLEUSE ET TAILLE HAIES STIHL - ESPACES VERTS	04/06/2019	836,62

2158	002301/2019/BFV/0070	002301	SOUFFLEUR STIHL - ESPACES VERTS	04/06/2019	594,00
2158	002303/2019/BFV/0001	002303	5 MICROPHONES - MAIRIE	11/06/2019	2 350,00
2158	002304/2019/BFV/0004	002304	PERFORATEUR SANS FIL - ELECTRICIENS EP	11/06/2019	598,80
2158	002305/2019/BFV/0004	002305	PLAQUEUSE DE CHANTS - MENUISERIE	11/06/2019	381,16
2158	002306/2019/BFV/0004	002306	COFFRET DE SCIES CLOCHES - CARRELAGE	11/06/2019	236,03
2158	002328/2019/BFV/0004	002328	POMPE POUR PNEUMATIQUE - ATELIERS	24/06/2019	660,25
2158	002330/2019/BFV/0001	002330	ASPIRATEUR MIELE - RDC MAIRIE	26/06/2019	200,00
2158	002331/2019/BFV/004	002331	MEULEUSE - ELECTRICIENS EP	01/07/2019	378,50
2158	002336/2019/BFV/0016	002336	CHARIOT TRANSPORT POUBELLES - SALLE OMNISPORTS	09/07/2019	318,00
2158	002339/2019/BFV/004	002339	TAILLE HAIES CIMETIERE EST	12/07/2019	216,00
2158	002342/2019/BFV/0107	002342	CHAINE ET CADENAS - PARKING SALLE	12/07/2019	469,13
2158	002351/2019/BFV/0001	002351	VENTILATEUR - MAIRIE - FEMMES DE SERVICE	17/07/2019	430,80
2158	002352/2019/BFV/0001	002352	2 LECTEURS CD/DVD - MAIRIE	19/07/2019	576,90
2158	002366/2019/BFV/0024	002366	CHARIOT DE MENAGE - PRIMAIRE VER SOPHIE	23/08/2019	141,96
2158	002360/2019/BFV/0004	002360	ECHAFFAUDAGE POUR ESCALIER	07/08/2019	595,20
2158	002355/2019/BFV/0009	002355	CHARIOT DE MENAGE ERB	30/07/2019	196,36
2158	002377/2019/BFV/0107	002377	3 CAMERAS MULTI CAPTEURS -SALLE POLYVALENTE	19/09/2019	7 794,70
2158	002378/2019/BFV/0107	002378	4 CAMERAS MINI DOME - SALLE POLYVALENTE	19/09/2019	8 548,10
2158	002379/2019/BFV/0004	002379	1 PONCEUSE ROTATIVE - ATELIERS	20/09/2019	201,00
2158	002380/2019/BFV/0004	002380	1 PONCEUSE TELESCOPIQUE - ATELIERS	20/09/2019	224,00
2158	002381/2019/BFV/0023	002381	11 DISTRIBUTEURS A SAVON - PERISCOLAIRE	20/09/2019	157,08
2158	002382/2019/BFV/0023	002382	11 DISTRIBUTEURS ESSUIE MAINS - PERISCOLAIRE	20/09/2019	176,88
2158	002383/2019/BFV/0023	002383	9 DISTRIBUTEURS PAPIER HYGIENIQUE - PERISCOLAIRE	20/09/2019	98,28
2158	002385/2019/BFV/0023	002385	EVIER DEVERSOIR ET MITIGEUR - PERISCOLAIRE	30/09/2019	378,00
2158	002387/2019/BFV/0070	002387	TRONCONNEUSE -ESPACES VERTS	10/10/2019	418,80
2158	002388/2019/BFV/0016	002388	MARCHEPIEDS 4 MARCHES - SALLE OMNISPORTS	10/10/2019	106,80

2158	002390/2019/BFV/0022	002390	2 CHARIOTS DE MENAGE - MAT VIEUX STIRING	14/10/2019	499,32
2158	002395/2019/BFV/0022	002395	ASPIRATEUR MIELE - MAT VIEUX STIRING	04/11/2019	199,99
2158	002398/2019/BFV/0001	002398	MARCHEPIEDS 4 MARCHES - MAIRIE	14/11/2019	106,80
2158	002399/2019/BFV/0004	002399	DETECTEUR/TESTEUR ELECTRIQUE	14/11/2019	334,78
2158	002400/2019/BFV/0024	002400	CHARIOT DE MENAGE - MAT VERRERIE SOPHIE	15/11/2019	375,24
2158	002401/2019/BFV/0001	002401	DEFIBRILLATEUR DE FORMATION - MAIRIE	22/11/2019	445,20
2158	002402/2019/BFV/0106	002402	DEFIBRILLATEUR - SALLE ANNEXE PRESBYTERE	22/11/2019	1 620,00
2158	002403/2019/BFV/0000	002403	DEFIBRILLATEUR - LOCAL BATIMENT ASSOCIATIONS	22/11/2019	1 620,00
2158	002404/2019/BFV/0000	002404	DEFIBRILLATEUR - LOCAL BOULISTES CV	22/11/2019	1 620,00
2158	002405/2019/BFV/0023	002405	DEFIBRILLATEUR - PERISCOLAIRE	22/11/2019	1 620,00
2158	002220/2018/BFV/0023	002220	LAVE MAINS - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	486,00
2158	002221/2018/BFV/0023	002221	CONTENEUR ISOTHERME CHAUFFANT - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	1 008,00
2158	002225/2018/BFV/0023	002225	FONTAINE D'EAU REFRIGEREE - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	1 492,80
2158	002226/2018/BFV/0023	002226	2 CHARIOTS DE SERVICE - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	552,00
2158	002227/2018/BFV/0023	002227	SUPPORT SAC POUBELLE - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	120,00
2158	002230/2018/BFV/0023	002230	TABLE DE SORTIE - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	1 056,00
2158	002231/2018/BFV/0023	002231	ARMOIRE DE RANGEMENT - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	1 740,00
2158	002232/2018/BFV/0023	002232	POSTE DE LAVAGE - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	384,00
2158	002233/2018/BFV/0023	002233	SUPPORT MURAL A RACLETTES - CUISINE PERISCOLAIRE	26/11/2019	110,40
2158	002411/2019/BFV/0073	002411	56 PLAQUES REPOSE FLEURS - COLOMBARIUM CIMETIERE CENTRE	05/12/2019	2 217,60
2158	002418/2019/BFV/0108	002418	DEFIBRILLATEUR - LOCAL PM	18/12/2019	1 620,00
<b>TOTAL 2158</b>					<b>60 066,76</b>
2183	002247	002247	MICROVISUALISEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	08/01/2019	196,80
2183	002252/2019/BFV/0001	002252	2 GRANDS ECRANS - SERVICES FINANCES	09/01/2019	411,36
2183	002255/2019/BFV/0023	002255	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	21/01/2019	359,34

2183	002256/2019/BFV/0023	002256	PC PORTABLE HP - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/01/2019	676,21
2183	002257/2019/BFV/0022	002257	PC PORTABLE HP - PRIMAIRE VIEUX STIRING	16/01/2019	676,21
2183	002258/2019/BFV/0024	002258	PC PORTABLE HP - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	16/01/2019	676,21
2183	002259/2019/BFV/0020	002259	3 PC PORTABLES HP - PRIMAIRE CENTRE	16/01/2019	2 026,04
2183	002299/2019/BFV/0108	002299	2 BOITIERS PV - POLICE MUNICIPALE	28/05/2019	2 332,80
2183	002340/2019/BFV/0108	002340	1 BOITIER PV - POLICE MUNICIPALE	12/07/2019	1 256,40
2183	002367/2019/BFV/0024	002367	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/09/2019	528,00
2183	002368/2019/BFV/0024	002368	VISUALISEUR - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	02/09/2019	76,80
2183	002370/2019/BFV/0023	002370	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE HABSTERDICK	02/09/2019	359,34
2183	002373/2019/BFV/0001	002373	IMPRIMANTE HP OFFICEJET PRO 870 - MAIRIE	06/09/2019	377,29
2183	002384/2019/BFV/0012	002384	BOITIER VPN - COMPLEXE FUNERAIRE	30/09/2019	1 026,00
2183	002386/2019/BFV/0020	002386	2 VIDEOPROJECTEURS - PRIMAIRE CENTRE	10/10/2019	941,88
2183	002391/2019/BFV/0022	002391	VIDEOPROJECTEUR - PRIMAIRE VIEUX STIRING	16/10/2019	413,34
2183	002407/2019/BFV/0004	002407	SCANNER EPSON - ATELIERS MAGASIN	26/11/2019	190,80
2183	002413/2019/BFV/0001	002413	20 CLIENTS LEGERS ET PARAMETRAGE - MAIRIE	12/12/2019	8 328,00
2183	002415/2019/BFV/0001	002415	3 GRANDS ECRANS HP - MAIRIE	12/12/2019	540,00
2183	002416/2019/BFV/0022	002416	VISUALISEUR - PRIMAIRE VIEUX STIRING	13/12/2019	324,84
<b>TOTAL 2183</b>					<b>21 717,66</b>
2184	002254/2019/BFV/0023	002254	24 CHAISES - 6 ANS - PERISCOLAIRE MAT HABSTERDICK	11/01/2019	1 353,94
2184	002260/2019/BFV/0004	002260	1 CHAISE - RESPONSABLE ATELIERS	21/01/2019	356,62
2184	002261/2019/BFV/0001	002261	1 CAISSON - CCAS	21/01/2019	261,65
2184	002262/2019/BFV/0023	002262	6 POUFS - AIRE DE JEUX PERISCOLAIRE	21/01/2019	259,68
2184	002263/2019/BFV/0001	002263	1 CHAISE - CCAS	21/01/2019	356,61
2184	002265/2019/BFV/0023	002265	2 BANQUETTES - AIRE DE JEUX PERISCOLAIRE	25/01/2019	159,54
2184	002267/2019/BFV/0023	002267	3 ARMOIRES - PERISCOLAIRE	28/01/2019	1 134,29
2184	002268/2019/BFV/0023	002267	1 POUF - PERISCOLAIRE	04/02/2019	552,32
2184	002272/2019/BFV/0023	002272	CLOISONS - PERISCOLAIRE	18/02/2019	612,82

2184	002273/2019/BFV/0023	002273	TABLE DE REUNION - PERISCOLAIRE	18/02/2019	903,20
2184	002276/2019/BFV/0023	002276	16 TABLES - PERISCOLAIRE	26/02/2019	2 209,15
2184	002278/2019/BFV/0023	002278	124 CHAISES - PERISCOLAIRE	13/03/2019	7 008,76
2184	002311/2019/BFV/0020	002311	14X2 TABLES - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	1 579,88
2184	002312/2019/BFV/0020	002312	7X4 CASIERS - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	230,11
2184	002313/2019/BFV/0020	002313	7X4 CHAISES T6 - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	1 050,94
2184	002314/2019/BFV/0020	002314	2 CHAIRES - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	310,38
2184	002315/2019/BFV/0020	002315	2 CAISSONS POUR CHAIRE - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	233,87
2184	002316/2019/BFV/0020	002316	2 FAUTEUILS T6 - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	163,69
2184	002317/2019/BFV/0022	002317	4X2 TABLES - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	451,40
2184	002318/2019/BFV/0022	002318	2X4 CASIERS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	65,75
2184	002319/2019/BFV/0022	002319	3X4 CHAISES T4 - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	470,65
2184	002320/2019/BFV/0022	002320	CHAIRE LERN - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	155,18
2184	002321/2019/BFV/0022	002321	CAISSON POUR CHAIRE - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	116,94
2184	002322/2019/BFV/0022	002322	FAUTEUIL T6 - PRIMAIRE VIEUX STIRING	18/06/2019	81,85
2184	002323/2019/BFV/0020	002323	TABLEAU TRIPTYQUE - PRIMAIRE CENTRE	18/06/2019	563,22
2184	002324/2019/BFV/0022	002324	ARMOIRE METALLIQUE - PRIMAIRE VX STIRING	19/06/2019	500,60
2184	002325/2019/BFV/0020	002325	ARMOIRE METALLIQUE - PRIMAIRE CENTRE	19/06/2019	1 001,21
2184	002332/2019/BFV/0020	002332	2 TABLEAUX PIVOTANTS - PRIMAIRE CENTRE	05/07/2019	677,89
2184	002333/2019/BFV/0022	002333	2 TABLEAUX PIVOTANTS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	05/07/2019	677,89
2184	002334/2019/BFV/0024	002334	2 BANQUETTES 3 PLACES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	05/07/2019	352,73
2184	002335/2019/BFV/0024	002335	4 CHAUFFEUSES DROITES - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	05/07/2019	362,03
2184	002341/2019/BFV/0023	002341	4 FAUTEIL T6 - PRIMAIRE HABSTERDICK	12/07/2019	327,38
2184	002344/2019/BFV/0001	002344	FAUTEUIL DE BUREAU - ACCUEIL MAIRIE	16/07/2019	215,98
2184	002345/2019/BFV/0022	002345	TAPIS DE JEUX - PRIMAIRE VIEUX STIRING	16/07/2019	147,13
2184	002346/2019/BFV/0023	002346	4 TABLES - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/07/2019	270,31

2184	002347/2019/BFV/0023	002347	4 TABLES - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/07/2019	270,31
2184	002348/2019/BFV/0023	002348	8 CASIERS - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/07/2019	131,50
2184	002349/2019/BFV/0023	002349	5 CHAISES T6 - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/07/2019	742,91
2184	002350/2019/BFV/0023	002350	2 CHAISES T4 - PRIMAIRE HABSTERDICK	16/07/2019	307,73
2184	002369/2019/BFV/0005	002369	MEUBLE HAUT 4 PORTES - MULTI ACCUEIL	26/08/2019	584,40
2184	002361/2019/BFV/0023	002361	BARRE MOBILIER PRIM HABSTERDICK	18/07/2019	65,98
2184	002362/2019/BFV/0001	002362	SIEGES BUREAUX CCAS+SF+ACCUEIL	02/08/2019	1 069,95
2184	002364/2019/BFV/0001	002364	CAISSON BUREAU CCAS	02/08/2019	261,55
2184	002359/2019/BFV/0001	002359	ARMOIRE ACCUEIL MAIRIE	30/07/2019	597,55
2184	002358/2019/BFV/0023	002358	AIRE DE JEU COUR DU CLEA	30/07/2019	357,28
2184	002374/2019/BFV/0022	002374	DESSERTER MOBILE 5 BACS - PRIMAIRE VIEUX STIRING	09/09/2019	317,05
2184	002375/2019/BFV/0020	002375	5 PORTEMANTEAU MURAUX - PRIMAIRE CENTRE	09/09/2019	234,00
2184	002376/2019/BFV/0024	002376	BANC AVEC DOSSIER - PRIMAIRE VERRERIE SOPHIE	16/09/2019	147,49
2184	002389/2019/BFV/0022	002389	CHEVALET - PRIMAIRE VIEUX STIRING	11/10/2019	392,93
2184	002394/2019/BFV/0001	002394	4 FAUTEUILS DE BUREAU - MAIRIE	04/11/2019	863,90
<b>TOTAL 2184</b>					<b>31 520,12</b>
2188	002266/2019/BFV/0023	002266	VITRINE EXTERIEURE MURALE - PERISCOLAIRE	28/01/2019	536,40
2188	002274/2019/BFV/0020	002274	SECHE CHEVEUX - BASSIN ECOLE	18/02/2019	1 710,58
2188	002283/2019/BFV/0073	002283	VITRINE EXTERIEURE - CIMETIERE CENTRE	15/04/2019	342,00
2188	002284/2019/BFV/0110	002284	TENORHORN ET SUPPORT - HM	23/04/2019	488,00
2188	002285/2019/BFV/0110	002285	TROMPETTE - HM	23/04/2019	1 749,00
2188	002310/2019/BFV/0023	002310	SEPARATION TOILETTES - MAT HABSTERDICK	18/06/2019	460,90
2188	002363/2019/BFV/0108	002363	MALETTE RADIO POLICE MUNICIPALE	30/07/2019	216,00
2188	002353/2019/BFV/0108	002353	COFFRE FORT SERRURE POLICE MUNICIPALE	26/07/2019	467,40
<b>TOTAL 2188</b>					<b>5 970,28</b>
<b>TOTAL GENERAL A SORTIR</b>					<b>119 274,82</b>

\*\*\*\*\*

#### **IV. FINANCES**

##### **4. Subvention exceptionnelle – Paroisse Ste Marie du Habsterdick**

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Ste Marie du Habsterdick nous a sollicité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour des travaux d'élagage.

Ces travaux ont été réalisés aux abords de l'église du Habsterdick par l'ASBH.

Le montant de ces travaux est de 1 200,00 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 juin 2021

#### **DECIDE** **A l'unanimité des voix**

- De verser une subvention exceptionnelle de 900,00 € au conseil de Fabrique de l'Eglise Ste Marie du Habsterdick,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 sur le compte : Nature 6745, Fonction 025.

\*\*\*\*\*

#### **IV. FINANCES**

##### **5. DM1 – Régie Municipale des Pompes Funèbres**

Le Compte Administratif 2020 (CA) a été voté de manière différente du Compte de Gestion 2020 (CG) en raison d'un problème informatique. Le résultat d'exploitation de clôture a été arrêté à la somme de 32 989,50 € alors qu'il aurait dû l'être pour 33 429,50 €.

Le CA aurait dû être arrêté de la manière suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Exploitation	18 991,44	24 108,66	5 117,22
Investissement	0,00	1 445,61	1 445,61
Résultat reporté exploitation		28 312,28	33 429,50
Résultat reporté d'investissement (001)		13 192,15	14 637,76

De ce fait, les résultats repris au Budget Primitif 2021 devraient être de :

- En recettes d'exploitation : Compte 002 de 33 429,50 €
- En recettes d'investissement : Compte 001 de 14 637,76 €

Il convient donc de rectifier par une décision modificative (DM) n° 1, les résultats repris.

La DM s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSES	
COMPTES	MONTANT
6161	+ 410,00
6541	+ 30,00
TOTAL	+ 440,00

RECETTES	
COMPTES	MONTANT
002	+ 440,00

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 07 juin 2021 et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres du 03 juin 2021,

**DECIDE**  
**A l'unanimité des voix**

- De procéder aux inscriptions des crédits complémentaires telles que définies ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**IV. FINANCES**

6. Garantie d'emprunt pour la SA d'HLM LOGIEST – Réhabilitation de 89 logements au quartier Sainte Alice à Stiring-Wendel

Vu le rapport établi,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de Prêt n°119382 en annexe et signé entre la SA d'HLM LOGIEST ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 07 juin 2021,

**DECIDE**



### **A l'unanimité des voix**

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de Stiring-Wendel accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 474 165,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°119382, constitué de trois lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

\*\*\*\*\*

### **IV. FINANCES**

#### **7. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Espoir des sclérosés en plaques de Moselle Est**

L'association Espoir des sclérosés en plaques a pour objectif de fédérer une multitude d'actions en faveur de la lutte contre la sclérose en plaque en Moselle Est. Pour continuer à mener à bien ses opérations, l'association sollicite la commune pour une aide financière.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 07 juin 2021,

### **DECIDE**

### **A l'unanimité des voix**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Espoir des sclérosés en plaques de Moselle Est ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville :

Compte budgétaire : 6745.025

\*\*\*\*\*

### **IV. FINANCES**

#### **8. Demande de subvention exceptionnelle pour les 110 ans du club de foot du CS STIRING 1911**

Le football club du CSS fête cette année ses 110 ans d'existence et sollicite une subvention exceptionnelle pour organiser cet évènement le 28 août 2021.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 07 juin 2021,

### **DECIDE**

### **A l'unanimité des voix**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € au CS Stiring 1911 pour l'organisation du 110<sup>ème</sup> anniversaire du club ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville :

Compte budgétaire : 6745.025

\*\*\*\*\*

## **V. TRAVAUX ET URBANISME**

### **1. Convention d'occupation du domaine public au profit du SNACK SAINT FRANCOIS**

Suite à la demande de M. YETER Sengul, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une terrasse devant le **SNACK SAINT FRANCOIS**, au 30, rue Saint François / angle boulevard Saint Joseph.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 07 juin 2021,

#### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'une terrasse devant le 30, rue Saint François / angle boulevard Saint Joseph « SNACK SAINT FRANCOIS »
- De fixer le montant de la taxe recognitive à 25,00 € par an.

\*\*\*\*\*

## **VI. VIE ASSOCIATIVE**

### **1. Demande de subvention de fonctionnement du Football Club de la Verrerie-Sophie**

Le football club de la Verrerie-Sophie n'avait pas déposé sa demande de subvention dans les délais impartis. Une demande de subvention de fonctionnement a été déposée au service des sports par l'association pour l'année 2021.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 07 juin 2021,

#### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention de fonctionnement de 5 000,00 € à l'association « Football club de la Verrerie-Sophie » pour l'année 2021 ;
- Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget principal de la Ville :

Compte budgétaire : 657 4024. 412.

\*\*\*\*\*

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

### **1. Modification des statuts : compétence santé**

Après un premier Contrat Local de Santé (CLS) arrivé à son terme, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération toujours en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Conseil Régional Grand Est et le Régime Local d'Assurance Maladie.

Dans le cadre du premier CLS, les projets mis en œuvre visaient principalement la prévention et la promotion de la santé. La question de l'accès aux soins n'était pas investie.

Le diagnostic local réalisé par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé en collaboration avec l'Observatoire Régional de Santé Grand Est dans la perspective d'un second CLS, a permis d'identifier des enjeux sanitaires ainsi que des priorités locales prenant en compte les préoccupations de notre population et de nos professionnels de santé. Ce diagnostic a démontré la déficience des soins de proximité en raison notamment du vieillissement des médecins généralistes du territoire. Il a été constaté également que les médecins travaillent souvent en solitaire. Or, la relation au travail évolue et la qualité de vie devient aujourd'hui une exigence prioritaire avant la réussite professionnelle. Aussi, de plus en plus de médecins aspirent à travailler en équipe avec une meilleure organisation.

Face à ces constats, le Conseil Communautaire a décidé lors de sa séance du 27 mai 2021 d'accompagner ce changement aux côtés des professionnels de santé et de construire avec eux une politique locale de santé ambitieuse prenant en compte les priorités du territoire et les besoins de nos habitants. Par conséquent, pour asseoir la légitimité de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, cette dernière s'est dotée d'une compétence santé.

Ce transfert de compétence doit s'opérer dans un esprit de coopération. Il est essentiel que l'intercommunalité et les communes œuvrent en étroite concertation. Les questions relatives à la santé et à l'offre de soins sont primordiales dans les années à venir car elles participent à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des habitants.

Aussi et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément de l'article L 5211-17, il appartient au conseil municipal de délibérer sur tout transfert de compétence facultative dans un délai de 3 mois après notification de la délibération de l'organe délibérant de la communauté (notification en date du 1<sup>er</sup> juin 2021).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **DECIDE**

#### **A l'unanimité des voix**

- De donner un avis favorable à cette nouvelle compétence santé.

\*\*\*\*\*

## **VIII. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **1. Mise en place d'un dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la ville.**

Les 4 groupes scolaires de la ville de Stiring-Wendel étant classés en réseau d'éducation prioritaire (R.E.P.), l'Éducation Nationale nous propose de mettre en place dès la rentrée 2021/2022 un dispositif de petits déjeuners équilibrés, une journée par semaine, dans les écoles maternelles. Pour ce faire, nous pourrions bénéficier d'une subvention de 1,30 € par enfant et par petit déjeuner après signature d'une convention avec le rectorat.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son autorisation au Maire ou à son représentant pour signer ladite convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

#### **DECIDE** **À l'unanimité des voix**

- de signer la convention avec le rectorat.

\*\*\*\*\*

## **DEBATS ET DISCUSSIONS DIVERSES**

### **III. FINANCES**

#### **6. Garantie d'emprunt pour la S.A. d'H.L.M. LOGIEST – Réhabilitation de 89 logements au quartier Sainte Alice à Stiring-Wendel**

M. STAUB intervient pour rassurer l'assemblée municipale à propos de la confiance accordée à la S.A. LOGIEST précisant qu'en cas de problème la commune est toujours informée.

M. le Maire confirme cette opération qui a déjà été répétée plusieurs fois avec cet organisme.

\*\*\*\*\*

### **III. FINANCES**

#### **7. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Espoir des sclérosés en plaques de Moselle-Est**

M. KIEFFER voudrait savoir si c'est la section Moselle Est Stiringeoise de l'association qui a fait cette demande ou l'entité départementale.

M. le Maire répond que ce n'est pas une association Stiringeoise mais qu'elle s'occupe de la Moselle Est.

M. KIEFFER demande s'il n'est pas possible d'attribuer une somme plus importante à ce genre d'association qui n'a pas pu organiser, à cause de la crise sanitaire, la manifestation annuelle lors de laquelle des fonds avaient été récupérés pour les malades de la sclérose en plaques.

Une subvention de 800,- € a été délivrée à la brioche de l'amitié, par exemple, est-il possible de donner l'équivalent à cette association ?

M. le Maire confirme que cette association a, pendant de nombreuses années, organisé des spectacles à l'espace Rémy BOTZ, ce qui n'est plus le cas depuis quelques temps. L'association n'a pas demandé de subvention pour un projet spécifique. Il s'agit donc d'une subvention de fonctionnement avec un montant équivalent à ce qui est attribué à d'autres associations. Comme le mentionne M. KIEFFER, l'association bénéficiait de la gratuité de la salle, ce qui représente une certaine somme, mais cela était justifié par un travail colossal effectué par les membres de l'association ESPOIR. Il sera toujours possible de répondre à une future demande en cas de projet particulier.

\*\*\*\*\*

## **VIII. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **1. Mise en place d'un dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles maternelles de la ville**

M. PFEFFER souhaiterait avoir plus de précisions sur le fonctionnement du projet et connaître la composition de ce petit-déjeuner.

Mme DAHLEM explique que les commerçants de la ville seront contactés durant l'été par elle et M. LEININGER pour la fourniture et livraison de pain, de produits laitiers, fruits et autres.

\*\*\*\*\*

## **IX. DIVERS**

M. PFEFFER signale un dépôt d'ordures sauvage important qui a eu lieu la veille à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage de Stiring-Wendel.

Au conseil municipal du 8 janvier dernier, un tarif d'enlèvement des déchets sauvages a été voté. Un forfait de 150,- € a été fixé en plus des frais réels. M. PFEFFER demande quelle suite sera donnée et si la commune compte déposer une plainte. A savoir qu'il est possible d'identifier le propriétaire de ces déchets déposés sur la voie publique.

M. le Maire confirme cette information car lui-même, en passant le matin dans cette rue près du lycée Condorcet, a découvert ces dépôts sauvages à l'entrée de l'aire des gens du voyage et l'a immédiatement signalé à la communauté d'agglomération. Se situant sur le ban de Stiring-Wendel, l'enlèvement de ces ordures a été effectué par les agents de la commune. Si l'auteur des faits devait être identifié, une procédure sera engagée. Le police municipale est chargée de l'identification de l'auteur comme lors d'un cas précédent mais il n'est pas garanti d'obtenir ces données.

M. PFEFFER demande si le forfait de 150,- € a été appliqué à cette personne.

M. le Maire confirme l'application de cette amende.

En se rendant sur son lieu de travail, M. KIEFFER a également été interpellé par ce tas d'ordures et s'est arrêté pour avoir plus de renseignements auprès de l'équipe municipale qui chargeait les déchets. Dans les déchets, s'y trouvaient un carnet de facturation et les prospectus d'un entrepreneur avec ses coordonnées. M. KIEFFER a pris des photos remises au maire.

M. le Maire remercie M. KIEFFER d'avoir apporté tous ces éléments et assure porter plainte contre l'entreprise après investigation. Le dossier sera également transmis à la communauté d'agglomération.

M. KIEFFER rajoute que nous ne sommes pas là pour débattre du résultat de cette affaire mais pour faire prendre conscience à la population des suites données à ce genre d'acte d'incivilité.

M. le Maire cite encore l'exemple d'une camionnette qui a déposé des vêtements sur le parking du Carrefour. Une habitante du quartier a vu une personne déposer des vêtements dans la benne et une quantité considérable devant le container. M. le Maire encourage les gens à ne pas se mêler de l'affaire au moment même mais de relever le numéro de la plaque d'immatriculation et de le communiquer aux services de la mairie.

\*\*\*\*\*

M. KIEFFER pose une question au sujet des réservations ou locations de salle aux Anciennes Forges. Il donne l'exemple de l'association qui reporte d'année en année la réservation de la salle pour le Carnaval. Or, la réservation pour février 2022 a été priorisée pour un mariage. Quel est le mode de gestion des locations ? A-t-on investi plus de 5 millions d'euros pour réaliser une salle si importante pour prioriser les mariages plutôt que de favoriser les associations pour des manifestations ou des spectacles ?

M. le Maire partage l'avis de M. KIEFFER et fait part de son désaccord par rapport à ce procédé. La salle doit servir prioritairement à des spectacles et des manifestations. Concernant les mariages, il y a très peu de demandes en période hivernale, ce cas précis est un report de mariage annulé l'an dernier à cause de la pandémie. Les personnes ont été contactées pour convenir d'une autre date mais M. le Maire n'a pas de réponse à ce jour. Les services feront leur possible pour trouver une solution pour que l'association puisse organiser leur manifestation.

\*\*\*\*\*

Mme DAHLEM informe qu'au mois de janvier l'Etat avait proposé aux communes un plan de relance numérique dans le but de renforcer l'équipement des écoles élémentaires en versant une subvention aux communes. Le dossier a été déposé et accepté.

Un autre projet concerne la mise en place d'un assistant pédagogique d'allemand. Une étude est en cours pour connaître les aides financières que la commune peut obtenir par différents organismes ou administrations (CAFPP, FEDER et le Département de la Moselle). Des informations plus complètes seront disponibles à la rentrée.

Mme HAAG précise que la CAFPP octroie une aide à hauteur de 32 %, le Département à 20 % et l'Europe à travers le FEDER. Il restera 30 % à charge pour la commune.

\*\*\*\*\*

Fin de séance : 19 h 55